



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE
LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance extraordinaire
17 décembre 2024

Séance extraordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue le 17 décembre 2024 à 19h00, à la salle du Conseil au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de madame Chantal Gagnon, mairesse.

Sont présents: Madame Nicole Després
Madame Marie-France Gagnon
Monsieur Christian Baril
Madame Lise Bérubé
Monsieur Steve Boucher

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Jinny Lecours, directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00. Madame la Mairesse souhaite la bienvenue.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 184-24

Il est proposé par Mme Nicole Després, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2025

Résolution No 185-24

Il est proposé par M. Steve Boucher, et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts soit autorisé à faire les dépenses suivantes et à s'approprier les sommes nécessaires à savoir :

Administration générale :	376 417.00 \$
Sécurité publique :	85 860.00 \$
Transport :	180 383.00 \$
Hygiène du milieu :	81 822.00 \$
Aménagement, urbanisme et développement :	72 304.00 \$
Loisirs et Culture :	4 945.00 \$
Frais de financement :	82 790.00 \$
Remboursement de la dette :	105 500.00 \$

TOTAL DES DEPENSES: 990 021.00 \$

Afin de payer les dépenses susmentionnées, le conseil prévoit les recettes suivantes :

Taxes foncières générales	387 191.00 \$
Taxes d'égouts	23 383.00 \$
Taxes de vidanges	59 997.00 \$
Paiements tenant lieu de taxes	73 530.00 \$
Transfert de droits	88 526.00 \$
Services rendus, droits et intérêts	15 706.00 \$
Redevances et subventions	341 688.00 \$

TOTAL DES REVENUS 990 021.00 \$



N° de résolution
ou annotation

PÉRIODE DE QUESTIONS

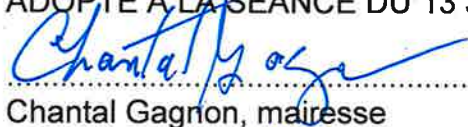
Une période de questions est tenue de 19h04 à 19h13.

LEVÉE DE LA SÉANCE

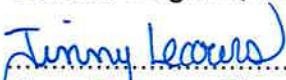
Résolution No 186-24

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Marie-France Gagnon que la séance soit levée. Il est 19h13.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 13 JANVIER 2025.



Chantal Gagnon, mairesse



Jinny Lecours, Directrice générale adjointe/gref.-/trés. adjointe